



BRENNER, Barbara

Rechtsanwältin (D)

PROFIL

Après avoir passé une formation d'infirmière en suit du bac, j'ai repris mes études de droit avec accent sur le droit d'auteur et le droit international privé. Pendant ma formation d'avocat, j'ai travaillé avec M. le Professeur Dr. Marcus LUTTER, expert en droit des entreprises, notamment des AG, des SE et des GmbH. Après mon admission au barreau, j'ai repris un cabinet d'administrateur-liquidateur Allemand. Après une brève continuation, je l'avais liquidé et fondé mon cabinet d'avocat. Depuis plus de 20 ans, j'exerce donc le droit des entreprises en difficulté et le droit d'insolvabilité allemand et transfrontalier, ce dernier avec accent sur le droit français. Je suis membre de plusieurs associations d'experts allemands et internationaux dans cette domaine, voire INSOL Europe, IWIRC et l'AJFA/DFJ. Mes clients sont notamment de grands fournisseurs et fabricants nationaux et étrangers.

COORDONNÉES:

TÉLÉPHONE
+49-228-30898-0

LOGICIEL:
www.bbrenner.com

COURRIEL:
b.brenner@bbrenner.com

LANGUES:

- Allemand
- Français
- Anglais
- Italien

Formation

Friedrich-Wilhelms-Universität, Bonn (D), Faculté de Droit
1985 - 1990

Etudes de Droit avec accent sur le Droit Privé International
Tier examen d'état

Oberlandesgericht Köln
1991 - 1994

Formation d'avocat, 2ème examen d'état

Assistante de Prof. Dr. Dr. hon. mult. Marcus Lutter, directeur de l'Institut de Droit Commercial et Economique de l'Université de Bonn

Chambre des avocats de Cologne

1994 – admission au barreau de Cologne

Compétences / Domaine des Activités

- Droit des procédures collectives nationales (D) et transfrontalières (UE et non-UE)
- Droit international des Sûretés Mobilières
- Droit International Privé

La domaine de mes activités comprend entre autres

- la conception des contrats de vente et achat (y inclu les Conditions Générales)
- le droit des ventes et achats international (accent sur les dossiers transfrontaliers franco-allemands),
- la représentation des créanciers- fournisseurs dans les proc. coll. en Allemagne et
- la protection et la défense des entreprises et Allemands et étrangers contre les actions en nullité des administrateurs-liquidateurs Allemands.

La communication avec mes clients resp. les parties adversaires sera mené – selon les besoins – en Français et Anglais.

Discours et Publications

En Avril 2005, j'avais l'honneur de présenter au 11^{ème} Congrès Régional des Tribunaux de Commerce à Nantes, la réforme du droit d'insolvabilité en Allemagne.

En Novembre 2005, j'ai assistée ensuite au Congrès National des Tribunaux de Commerce à Lille, en présentant de nouveau des solutions Allemandes en ce qui concerne les procédures collectives.